

DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022

Nombre de Membres : 21
En exercice : 21
Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19

Date de convocation du Bureau Communautaire :
24/03/2022

Le 31 mars 2022, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 627 route de Jassans à Trévoux.

Présents : Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Didier ALBAN (Pouvoir Armand CHAUMONT), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Bernard REY, Richard SIMMINI.

Secrétaire de séance : Michèle NUGUET

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement situé chemin du Perrat à Fareins

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente cette demande de subventions. Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2016 sur le système d'assainissement de Fareins.

Les travaux consistent à réhabiliter le réseau d'assainissement par chemisage continu et à réhabiliter les branchements en tranchée. Ces travaux visent la suppression des eaux claires parasites (Action n°7 du schéma directeur).

Le coût de cette opération est estimé, au stade de l'avant-projet, à un montant de 77 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention respectives du plan départemental de l'eau et du 11^{ème} programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement chemin du Perrat à Fareins pour un montant d'opération évalué à 77 000 € HT ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **DE SOLLICITER** des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;

- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les études et les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2022.

A Trévoux, le 31/03/2022

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

05 AVR. 2022

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220331-2022B03-AS

Affichage le :

05 AVR. 2022

**Le Président,
Marc PECHOUX**

